

■ **Sadiki**, à Satigny, exploitation d'un café restaurant, etc.
(FOSC du 02.09.2003, p. 6). La procuration de Maier Jean-Philippe est radiée. Procuration collective à deux a été conférée à Gondian Hervé Louis, de France, à Lancy.
Journal no 5432 du 05.05.2004
(02255958 / CH-660.1.691.003-9)